



AMMERTZWILLER-BALSCHWILLER
ET ENVIRONS

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Décret n° 95-636 du 6 mai 1995

Exercice 2018



Renouvellement de la conduite entre la mairie de
Diefmatten et la mairie de Hecken

SIAEP
2, rue de l'école
68210 AMMERTZWILLER
Tél 03 89 25 34 09
siaep.ammertzwiller@wanadoo.fr

SOMMAIRE

I)	Les caractéristiques générales du service.....	3
a)	Objet.....	3
b)	Conditions particulières.....	3
c)	La nature exacte des compétences	3
d)	Travaux nécessaires au fonctionnement du service	4
e)	Les responsabilités civiles et pénales	4
II)	Présentation Générale du Syndicat Intercommunal	4
a)	Localisation des principaux points de prélèvement et capacité	4
b)	Les ouvrages de stockage.....	5
c)	Plan simplifié du réseau	6
d)	Coupe schématique du réseau	6
e)	Schéma d'alimentation en eau du SIAEP	7
f)	Les Abonnés.....	8
g)	Caractéristiques du réseau.....	8
h)	Caractéristiques des branchements.....	8
i)	Volumes produits	9
j)	Volumes distribués.....	9
k)	Evolution de la distribution	9
l)	Consommation par logement	10
m)	Indice linéaire de pertes en réseau.....	10
n)	Evolution du rendement	11
o)	Rendement par secteur de distribution	11
p)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale.....	11
III)	Qualité de l'eau	12
a)	Puits de Schweighouse :.....	12
b)	Puits d'Ammertzwiller :.....	12
c)	Qualité de l'eau du robinet.....	13
	14	
d)	Branchements en plomb.....	15
e)	Eau distribuée :.....	15
f)	Indice d'avancement de la protection de la ressource.....	15
IV)	Le prix de l'eau	16
a)	Détail du prix de l'eau	16
b)	Récapitulatif du prix de l'eau	16
c)	Facture type semestrielle de 60 m ³	17
d)	Taxe et frais annexes	18
1)	Taxe de branchement	18
2)	Participation aux frais de gestion :	18
V)	Investissements réalisés par le SIAEP en 2018.....	18
VI)	Suivi de travaux réalisés par le SIAEP.....	18
VII)	Travaux d'entretien (fuites) en 2018	19
VIII)	Les dettes du Syndicat.....	19
IX)	Bilan d'exploitation.....	20
a)	Dépenses d'exploitation	20
b)	Recettes d'exploitation.....	20
X)	Prévisions investissements et travaux	20
	ANNEXES : note d'information de l'agence de l'eau Rhin-Meuse	22

EXERCICE 2018

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE

DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

l) Les caractéristiques générales du service

La distribution publique de l'eau potable s'étend sur l'ensemble du territoire des 9 communes rurales adhérentes au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable d'Ammertzwiler Balschwiller et environs.

a) *Objet*

Le SIAEP exerce d'une part les activités de production d'eau potable par l'exploitation des puits d'Ammertzwiler et de Schweighouse et d'autre part la distribution sur l'ensemble des 9 communes : Balschwiller, Bernwiller, Buethwiller, Diefmatten, Eglingen, Falkwiller, Gildwiller, Hagenbach & Hecken.

b) *Conditions particulières*

Les travaux d'extension, de modification, d'entretien, de réparation et de branchement sur le réseau d'eau potable sont effectués par l'entreprise SOGEST dans le cadre d'un marché négocié à bons de commande avec effet au 01/07/2017 en application des articles 35, 65, 66 & 71. La durée du contrat est fixée à 1 an renouvelable 3 fois par tacite reconduction. Les commandes des travaux se font au fur et à mesure des besoins et à la demande du Syndicat.

L'entretien du matériel de pompage et la surveillance des sites d'Ammertzwiler, des réservoirs de Gildwiller d'Hagenbach et les puits de Schweighouse sont assurés par la Société 2CAE. La durée du contrat est fixée à un an, reconductible chaque année.

c) *La nature exacte des compétences*

Le service est exploité en régie.

Il concerne l'entretien, le fonctionnement et l'investissement continu des ouvrages, toutes les relations avec les usagers (demande d'abonnement, de réalisation de branchement, relevé d'eau, renseignements, conseils etc...) et la facturation d'eau.

Une secrétaire, un technicien et ponctuellement des releveurs assurent le service aux abonnés du Syndicat d'eau.

d) Travaux nécessaires au fonctionnement du service

Les travaux de réparation et renouvellements des réseaux sont à la charge du Syndicat. Lors de la réunion du 24/01/2006, le Comité Directeur a décidé l'installation systématique de bornes de comptage en limite de propriété en cas de réparation de fuite, ou de remplacement de conduite ou de rétablissement de branchement. Le SIAEP restant responsable jusqu'au compteur. Les compteurs en service appartiennent au Syndicat qui les loue aux abonnés.

e) Les responsabilités civiles et pénales

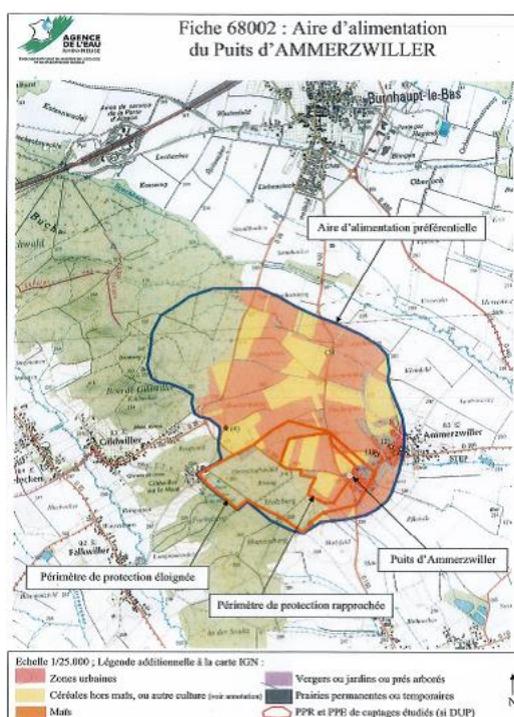
Le SIAEP est responsable de la qualité de l'eau distribuée. Il est responsable des dommages liés à l'existence des ouvrages dont il est propriétaire. Il a le devoir d'information à l'égard des usagers.

II) Présentation Générale du Syndicat Intercommunal

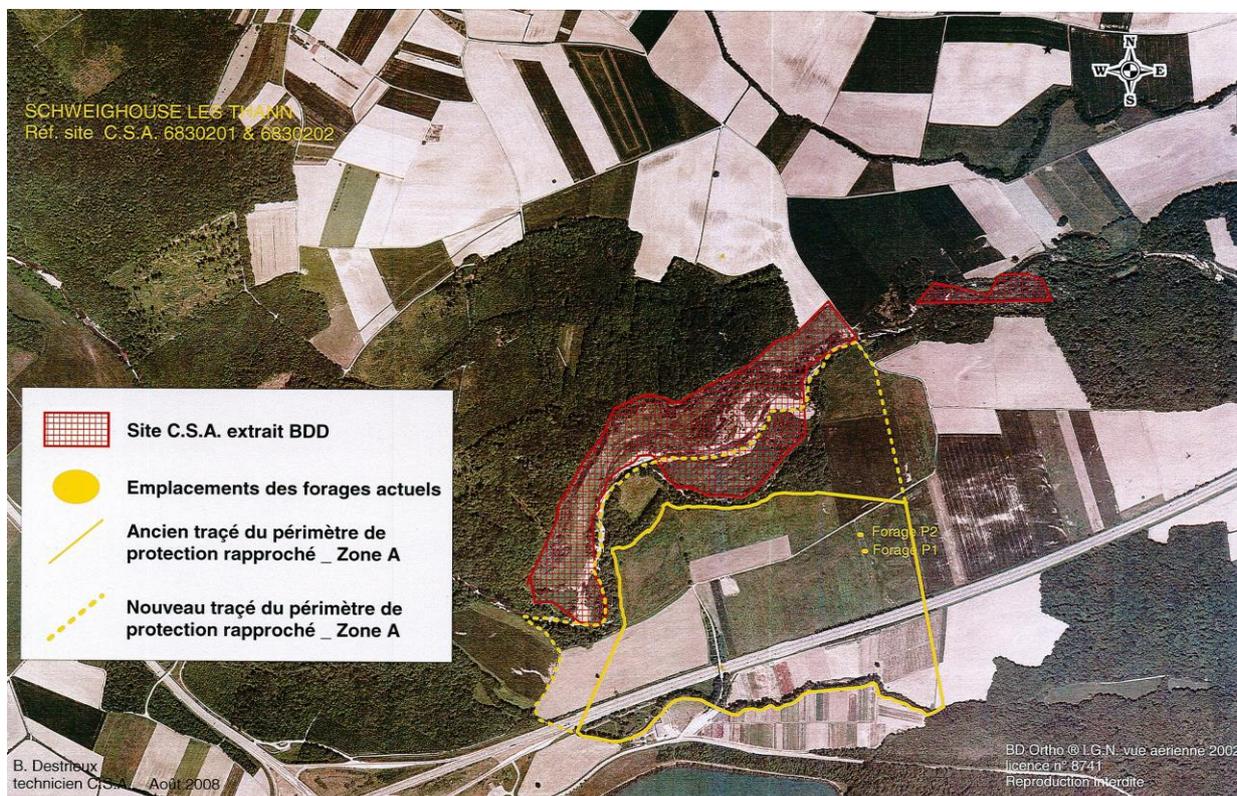
a) Localisation des principaux points de prélèvement et capacité

Le SIAEP d'Ammerzwiller Balschwiller et environs est alimenté par le puits d'Ammerzwiller (DUP du 1^{er} avril 1977 – arrêté n° 49954) et les 2 puits de Schweighouse (DUP du 02 avril 2009 – arrêté n° 200909219).

- Puits d'Ammerzwiller : pompe avec variateur de vitesse de 10 à 50 m³/h



- Puits n° 1 de Schweighouse : débit de 50 m³/h
- Puits n° 2 de Schweighouse : débit de 70 m³/h.

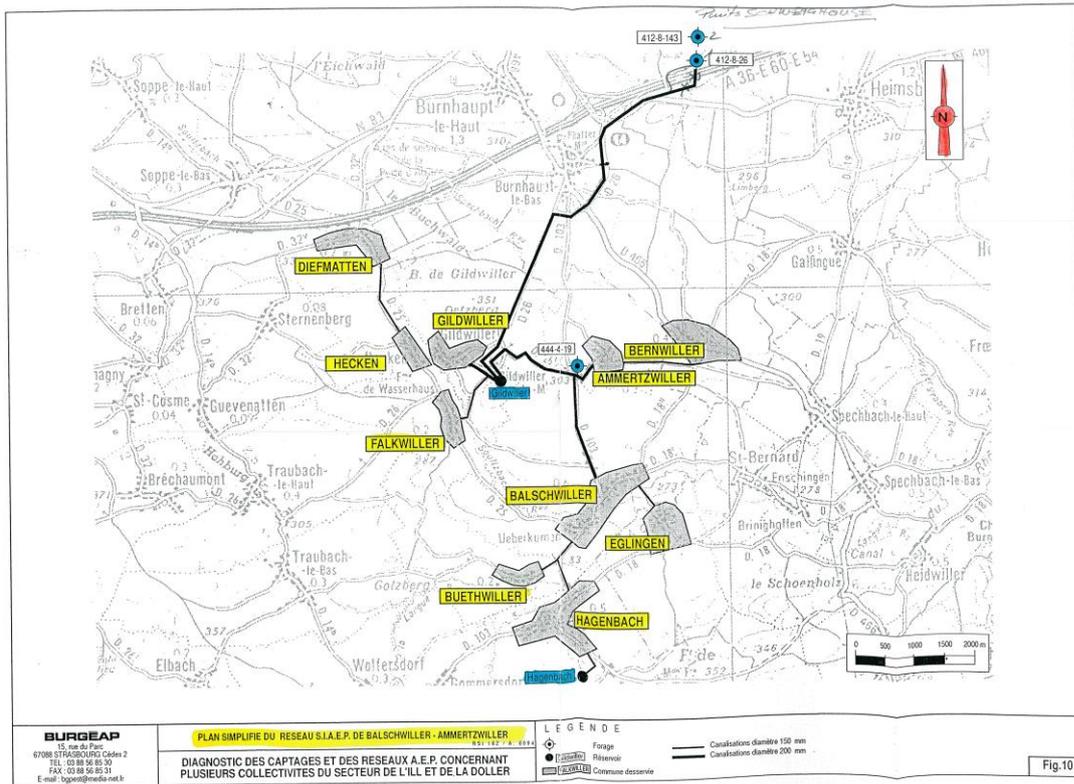


Il existe une convention d'entraide de service public d'eau potable entre le SIAEP de la Vallée de la Doller et notre Syndicat. Chacune des deux collectivités s'engage à aider, au mieux de ses possibilités, la collectivité qui sollicite une fourniture de secours d'eau potable. Cet engagement porte sur les volumes ainsi que sur la rapidité de mise en œuvre.

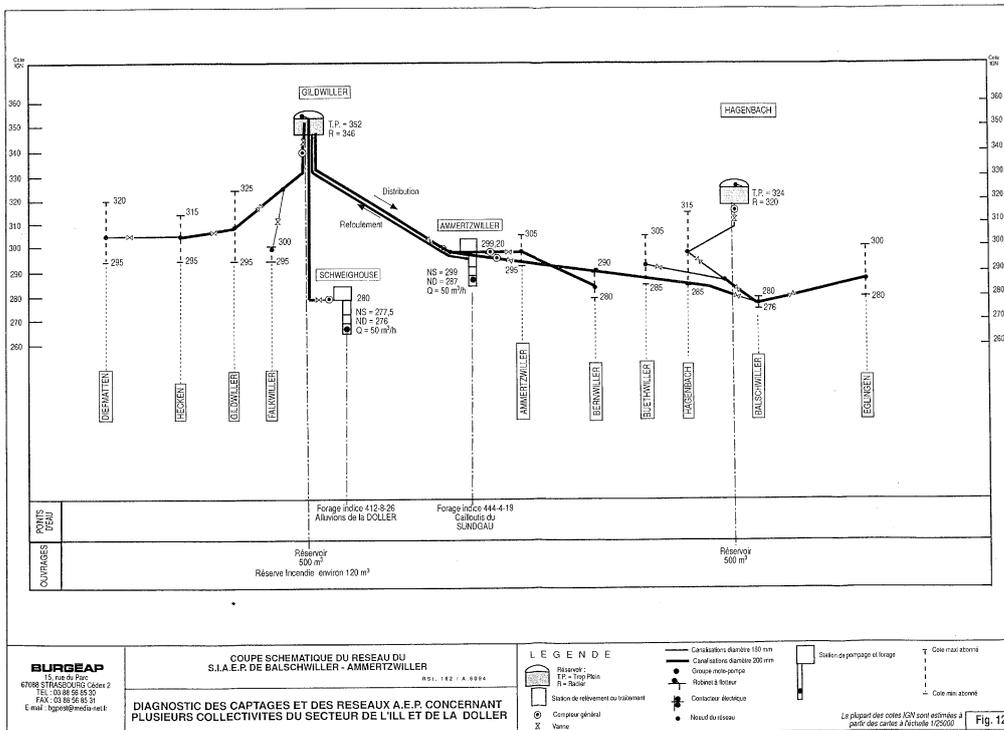
b) Les ouvrages de stockage

Réservoir de Gildwiller le Mont : capacité de 600 m³ – mis en service en 1959
 Réservoir de Hagenbach : capacité de 400 m³ – mis en service en 1967

c) Plan simplifié du réseau



d) Coupe schématique du réseau



e) Schéma d'alimentation en eau du SIAEP

Visite JM du 18/10/11
Mise à jour du 20/03/2017
(suite information du syndicat)

AGENCE REGIONALE DE SANTE – DELEGATION DU HAUT-RHIN
Cité administrative Gaujot – 14 rue du Mal Juin – 67084 STRASBOURG Cedex
<http://www.ars.alsace.sante.fr>

**SCHEMA D'ALIMENTATION EN EAU DU SYNDICAT
AMMERTZWILLER - BALSCHWILLER ET ENVIRONS
(UGE N° 504)**

FORAGE DE SCHWEIGHOUSE N°2
N° BRGM 04128X0143

FORAGE DE SCHWEIGHOUSE N°1
N° BRGM 04128X0026

FORAGE
D'AMMERTZWILLER
N°BRGM 04444X0019

UGE N° 514
SIAEP VALLEE DE LA DOLLER

GUEWENHEIM
MICHELBACH
ASPACH LE HAUT
ASPACH LE BAS
SCHWEIGHOUSE THANN
BURNHAUPT LE HAUT
BURNHAUPT LE BAS

Nouvelle liaison
pour diluer les
nitrates (depuis
fin 2010)

Réservoir de
Gildwiller
600 m3 (dont
150 m3 de

Les raccordements sont sur la conduite du SIAEP
DE LA VALLEE DE LA DOLLER au niveau de la
zone artisanale de Burnhaupt- le -bas et de la zone
artisanale de Soppe le Bas.
Alimentation dans les deux sens possible.

UGE N° 546
SDE TRAUBACH

TRAUBACH
WOLFERSDORF
GOMMERSDORF

Liaison permanente avec
SDE Traubach sur réseau
de Gommersdorf depuis
août 2015

SENTHEIM
SOPPE LE HAUT
SOPPE LE BAS
MORTZWILLER

Mise en service septembre 2016)

UDI SIAEP BALSCHWILLER ET ENVIRONS

Ammertzwiller
Bernwiller
Balschwiller
Buethwiller
Eglingen
Hagenbach

Falkwiller
Gildwiller
Hecken
Diefmatten

UGE N° 348
BALLERDORF

UDI BALLERSDORF

Liaison permanente avec
Ballersdorf depuis
septembre 2015

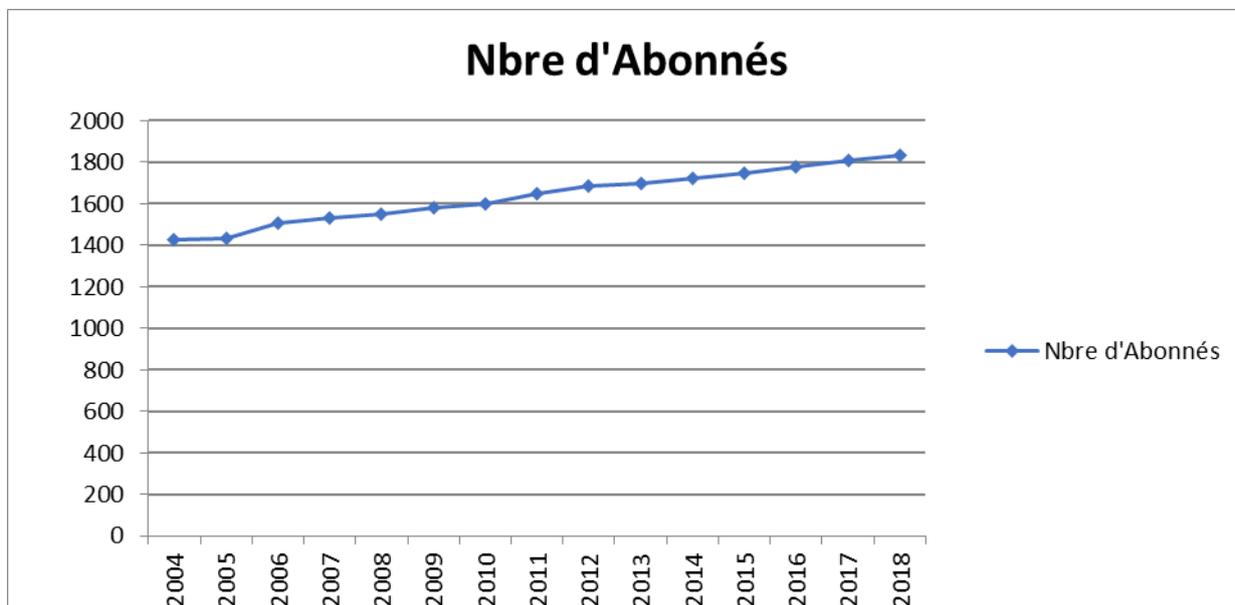
Réservoir de
Hagenbach
400 m3 (dont
150 m3 de

Cette liaison a été renforcée
mais l'absence de convention
avec le SDE de Bréchaumont
pose problème

Liaison de secours avec
le SDE DE BRECHAUMONT

f) *Les Abonnés*

Le Syndicat d'Ammertzwiler Balschwiller et environs regroupe 9 communes soit une population de 4 506 habitants et 1 833 abonnés.



g) *Caractéristiques du réseau*

Le SIAEP fournit en eau ses abonnés par 56 km de réseau de canalisations en fonte sur domaine public. 45 % du réseau de distribution date de la création du Syndicat (début des années 1960).

h) *Caractéristiques des branchements*

Commune	Nbre abonnés	Compteur extérieur				
		Cahors	Bornéo	regard	TOTAL	Pourcentage
Balschwiller	311	45	151	27	223	72%
Bernwiller	438	114	125	28	267	61%
Buethwiller	104	20	39	5	64	62%
Diefmatten	119	19	93	1	113	95%
Eglingen	145	37	45	6	88	61%
Falkwiller	91	21	26	2	49	54%
Gildwiller	125	18	44	7	69	55%
Hagenbach	296	48	139	32	219	74%
Hecken	204	47	54	14	115	56%
TOTAL	1 833	369	716	122	1 207	66%

i) Volumes produits

En 2018 un volume de 261 889 m³ a été pompé et se répartit de la façon suivante :

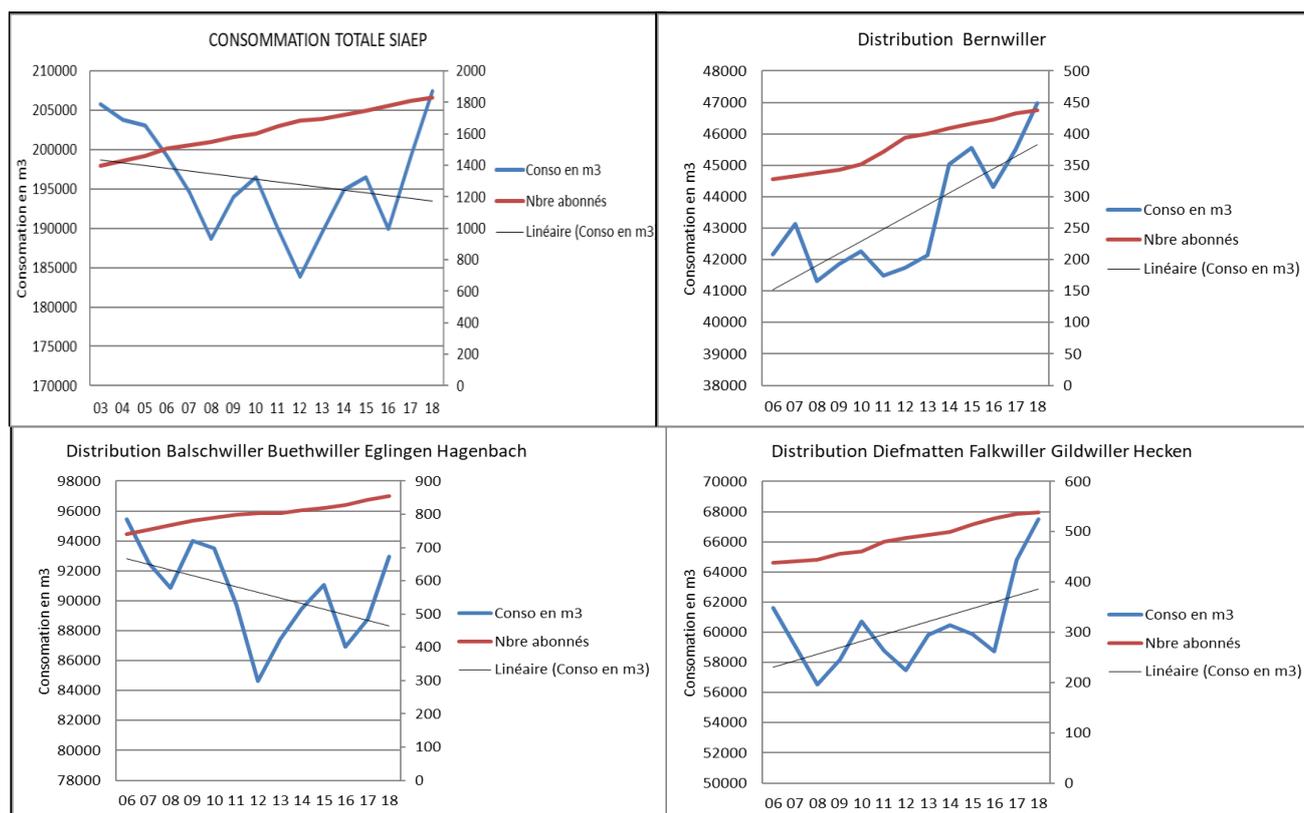
Ammertzwiller	185 146 m ³	(70 %)
Schweighouse	<u>76 743 m³</u>	(30 %)
Total	261 889 m ³	

j) Volumes distribués

En 2018, un volume de 217 382 m³ a été facturé et se répartit de la façon suivante :

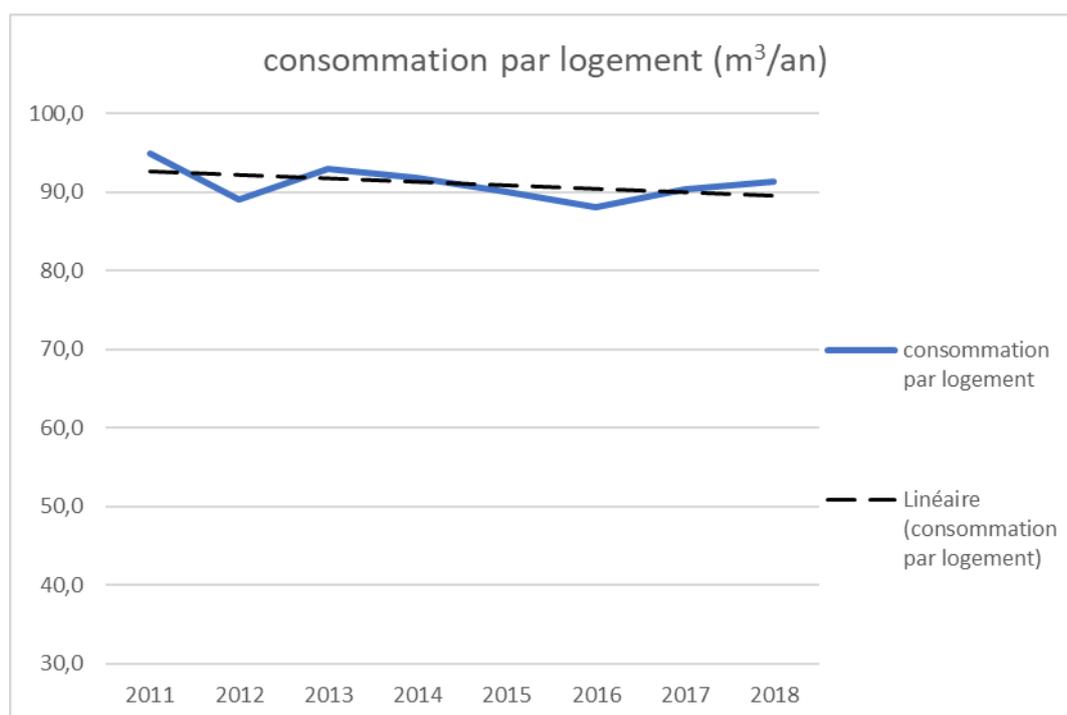
	Volumes facturés en m ³							
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ammertzwiller	16 604	15 974	17 489	18 286	19 028	18 527		
Balschwiller	35 539	32 321	33 432	33 966	34 171	34 141	32 831	33 071
Bernwiller	24 887	25 808	24 642	26 713	26 519	25 785	45 514	46 965
Buethwiller	10 662	10 812	10 322	10 208	10 077	9 511	10 149	10 369
Diefmatten	14 986	15 627	14 415	14 731	15 736	15 149	16 603	16 214
Eglingen	14 828	13 621	15 747	16 086	17 220	17 299	18 628	19 608
Falkwiller	8 926	9 004	9 034	8 903	9 017	8 955	9 045	9 014
Gildwiller	13 378	11 800	13 152	14 316	12 322	11 546	12 157	13 096
Hagenbach	28 694	27 888	27 914	28 593	29 599	25 958	27 186	29 898
Hecken	21 485	21 063	23 222	22 501	22 785	23 061	26 993	29 191
Traubach								9 956
Total	189 989	183 918	189 369	194 303	196 474	189 932	199 106	217 382

k) Evolution de la distribution



l) Consommation par logement

	2018					moy/an/foyer (sans gros consommateur)
	Nb abon	Nb foyers	total an	Nb gros	Volu gros	
Balschwiller	311	355	33 071	7	4 238	82,9
Bernwiller	438	501	46 965	6	2 619	89,6
Buethwiller	104	114	10 369	1	817	84,5
Diefmatten	119	133	16 214	2	3 736	95,3
Eglingen	145	162	19 608	2	3 687	99,5
Falkwiller	91	93	9 014	4	1 320	86,4
Gildwiller	125	134	13 096	2	399	96,2
Hagenbach	296	330	29 898	4	1 755	86,3
Hecken	204	205	29 191	2	8 615	101,4
TOTAL	1 833	2 027	207 426	30	27 186	91,3

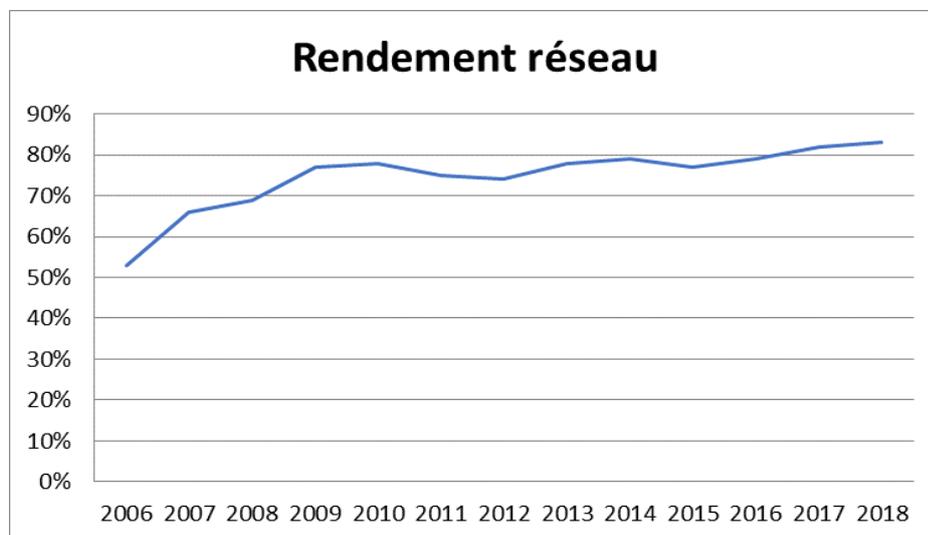


m) Indice linéaire de pertes en réseau

2.21 m³/km/jour

n) Evolution du rendement

Au courant de l'exercice 2018, 261 889 m³ d'eau ont été pompés pour un volume de 217 382 m³ effectivement facturés, soit un rendement de 83 %.



o) Rendement par secteur de distribution

Année	Ammer Bern	Balsch	Buet	Eglin	Hagen	Gild Falk Heck Dief	Falk	Gild Heck	Heck Dief
2011	83%	66%	86%	80%	64%	86%			
2012	82%	65%	85%	82%	64%	82%			
2013	80%	64%	79%	95%	82%	89%	71%	95%	73%
2014	86%	83%	79%	98%	72%	83%	60%	89%	89%
2015	74%	62%	94%	91%	88%	82%	63%	84%	88%
2016	75%	74%	95%	89%	72%	78%	75%	78%	79%
2017	84%	70%	96%	90%	85%	79%	79%	77%	85%
2018	79%	65%	96%	89%	90%	79%	79%	75%	87%

p) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

	Points
Existence et mise à jour des plans	15
Inventaire des réseaux (matériaux diamètres)	14
Inventaire des réseaux (période de pose)	12
Localisation des ouvrages annexes (vannes, ventouses, purges, PI)	10
Inventaire des pompes et équipements électromécaniques	10
Localisation des branchements	10
Branchement : caractéristiques, référence, date de pose des compteurs	10
Document identifiant les secteurs réalisés en recherche de perte d'eau	0
Localisation des interventions sur le réseau (réparations, renouvellement)	10
Programme pluriannuel de renouvellement	10
Modélisation des réseaux	0
TOTAL	101 points

III) Qualité de l'eau

a) Puits de Schweighouse :

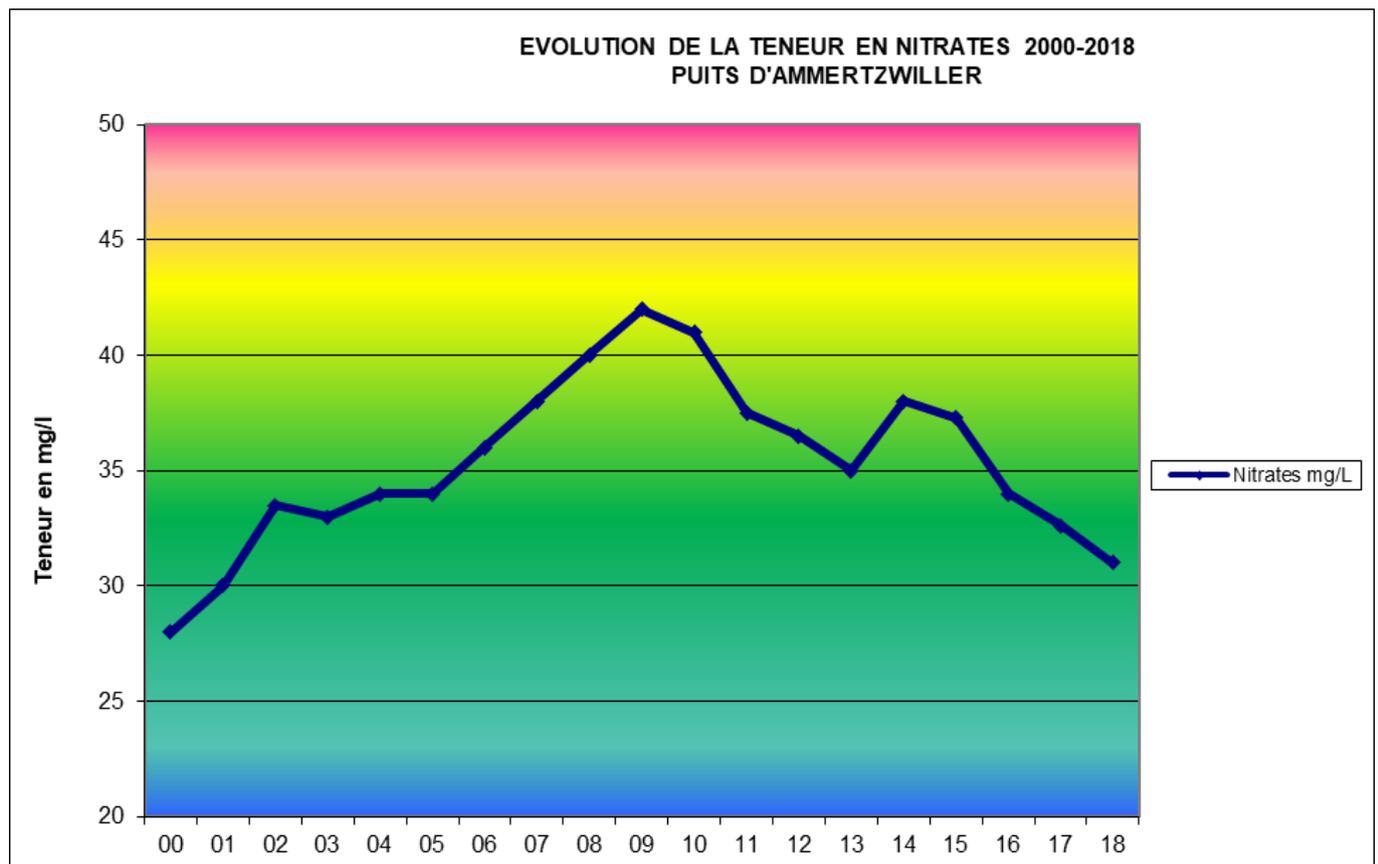
Eau brute, très légèrement acide, douce et faiblement minéralisée dont les paramètres physico-chimiques et bactériologiques analysés respectent les limites de qualité requises pour la production d'eau de consommation humaine.

b) Puits d'Ammertzwiler :

Eau brute, neutre, de dureté et de minéralisation moyennes dont les paramètres physico-chimiques et bactériologiques analysés respectent les limites de qualité requises pour la production d'eau de consommation humaine.

Nous restons attentifs aux teneurs en nitrates au puits d'Ammertzwiler.

Tous les 3 mois, des analyses d'auto contrôle sont effectuées afin de suivre au mieux leurs évolutions.



c) Qualité de l'eau du robinet

Qualité de l'eau distribuée en 2018

Synthèse du contrôle sanitaire



www.grand-est.ars.sante.fr

Mars 2019

S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILLER

ORIGINE DE L'EAU

Le S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILLER (4349 habitants)¹ est alimenté en eau par trois forages. Le syndicat dispose de quatre liaisons de secours : 2 avec le SIAEP de la Doller, 1 avec le SIAEP de Traubach et 1 avec la commune de Ballersdorf.

Les ressources du S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILLER ont été déclarées d'utilité publique le 01/04/1977 et le 02/04/2009 et disposent de périmètres de protection.

L'eau est distribuée sans traitement. Des prélèvements d'eau sont réalisés aux captages, au réservoir et sur le réseau de distribution.

(1) population au 01/01/2014

QUALITE DE L'EAU DU ROBINET

14 prélèvements d'eau ont été réalisés. Les prélèvements et analyses sont réalisés par le laboratoire agréé par le ministère chargé de la santé.

BACTERIOLOGIE

Absence exigée de bactéries indicatrices de pollution.

- 14 analyses bactériologiques réalisées sur l'ensemble du réseau d'eau potable.
- 0 analyse non-conforme aux limites de qualité réglementaires.
- Taux de conformité : 100 %

Eau de très bonne qualité microbiologique.

DURETE, PH

Référence de qualité : pH 6,5 à 9

- Dureté : 19,8 °f (degré français)
- pH : 6,9

Eau douce (peu calcaire).

Eau peu minéralisée, agressive, susceptible de corroder et dissoudre, dans certaines conditions défavorables (température, stagnation...) les métaux des canalisations. **Il est recommandé de ne pas consommer l'eau immédiatement après ouverture du robinet lorsqu'elle a stagné dans les conduites (au-delà de 30 minutes), mais de procéder à un écoulement préalable. (voir fiche d'information jointe)**

NITRATES

Limite de qualité : 50 mg/l

- Teneur moyenne : 25,0 mg/l
- Teneur maximale : 31,0 mg/l

La teneur en nitrates de l'eau distribuée respecte la limite réglementaire.

CHLORURES, SODIUM ET FLUOR

Références de qualité

Chlorures : 250 mg/l

Sodium : 200 mg/l

Fluor : 1,5 mg/l

- Teneur moyenne en chlorures : 24,2 mg/l
- Teneur moyenne en sodium : 9,7 mg/l
- Teneur moyenne en fluor : 0,1 mg/l

PESTICIDES

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Certains pesticides recherchés ont été détectés à des teneurs inférieures à la limite de qualité.

MICROPOLLUANTS – SOLVANTS – RADIOACTIVITE – AUTRES PARAMETRES

Limite(s) de qualité propre(s) à chaque paramètre.

Les résultats pour les paramètres mesurés sont conformes aux limites de qualité en vigueur.

CONCLUSION SANITAIRE

En 2018, l'eau produite et distribuée par le S.I.A.E.P. AMMERTZWILLER BALSCHWILLER est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide

Les limites de qualité sont des valeurs obligatoires. Les références de qualité sont des valeurs guide (voir verso)



Consulter les résultats d'analyses
Consultez les résultats d'analyses sur www.eaupotable.sante.gouv.fr sur www.ars.grand-est.sante.fr

Agence Régionale de Santé Grand Est

Délégation Territoriale du Haut-Rhin

45 rue de la Fecht - 68000 Colmar
03 69 49 30 41
ars-grandest-DT68-VSSE@ars.sante.fr

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution de l'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Dans les immeubles collectifs, elle doit être distribuée à chaque locataire ou affichée.



LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

Le nombre d'analyses effectuées pour le contrôle sanitaire dépend du nombre d'habitants desservis et du débit de la ressource (forage ou captage de source). Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement par exemple) et sur le réseau de distribution (réservoir de stockage et robinet du consommateur).

La conformité de l'eau est établie en comparant la concentration de certains paramètres à des limites de qualité ou à des références de qualité :

- une limite de qualité est une valeur seuil à respecter impérativement portant sur des paramètres microbiologiques et chimiques constituant un danger potentiel pour la santé des personnes ;
- une référence de qualité est une valeur seuil à satisfaire portant sur des paramètres microbiologiques, chimiques et radiologiques, établies à des fins de suivi des installations de production et de distribution d'eau.

— **QUALITE BACTERIOLOGIQUE** : elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

— **NITRATES** : les nitrates sont des éléments fertilisants, présents naturellement dans les eaux. Les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

— **PESTICIDES** : la présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber. Par précaution, la valeur réglementaire, très basse, est inférieure au(x) seuil(s) de toxicité connu(s).

— **ARSENIC** : l'arsenic est un élément d'origine naturelle, largement répandu dans la croûte terrestre et présent à l'état de trace dans toute matière vivante. C'est un élément classé comme cancérigène. Il peut entraîner également des troubles cardiovasculaires et neurologiques.

— **ELEMENTS METALLIQUES** : il s'agit en particulier du plomb, cadmium, mercure, chrome, cuivre, nickel et fer. Leur potentiel toxicologique dépend de leur forme chimique, de leur concentration, du contexte environnemental et de la possibilité de passage dans le corps humain.

— **DURETE** : la dureté représente les concentrations en calcium et en magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé. Au contraire, le calcium et le magnésium jouent un rôle important dans la physiologie humaine et leur apport par l'alimentation est essentiel. Dans le cas d'une eau ayant une dureté de moins de 10°F, l'installation d'un dispositif d'adoucissement de l'eau ne se justifie pas.

— **SODIUM** : le sodium est un métal très répandu dans la croûte terrestre. Il est toujours associé à d'autres éléments chimiques et principalement aux chlorures. Cet élément vital participe à des fonctions physiologiques essentielles.

— **CHLORURES** : les chlorures, très répandus dans la nature, sont des composés naturels des eaux. Ils sont peu toxiques mais peuvent à des doses élevées nuire au goût de l'eau et favoriser la corrosion des canalisations.

— **FLUOR** : le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. La valeur limite réglementaire a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents). Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...).

— **COMPOSES ORGANIQUES VOLATILS (COV)** : les COV sont des molécules de la chimie de synthèse, dérivés des hydrocarbures, ou des éléments issus de la dégradation de ces molécules. Les COV peuvent avoir, à long terme, des effets tératogènes, mutagènes ou cancérigènes.

AUTRES RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

Vérifiez les matériaux constitutifs de vos canalisations et les faire changer s'il y a du plomb et ne jamais raccorder l'installation électrique à la tuyauterie pour faire prise de terre. Ce raccordement peut provoquer des phénomènes électriques accentuant la corrosion des matériaux. Dans un tel cas, il est recommandé de contacter un électricien professionnel avant toute intervention.

Si un traitement complémentaire (purificateur, osmoseur...) est installé, il doit être régulièrement entretenu et réglé par un installateur compétent afin qu'il n'y ait pas de risque de dégradation de la qualité microbiologique ou physico-chimique de l'eau lié à ce dispositif. L'eau ne doit pas être corrosive en sortie de l'installation de traitement.

d) Branchements en plomb

Suite au décret du 4 novembre 2002, une étude a été menée par IRH de Nambenheim. Son rapport a été remis au SIAEP le 19/01/2005. Aucune conduite en plomb n'a été répertoriée, le risque d'avoir des teneurs en plomb non conformes au robinet de l'utilisateur semble donc limité au domaine privé.

e) Eau distribuée :

L'eau du SIAEP d'Ammertwiller Balschwiller & environs est distribuée sans traitement.

- 14 prélèvements d'eau ont été réalisés. L'eau produite et distribuée est conforme aux limites de qualité bactériologiques et physico-chimiques en vigueur.
- 0 analyse non conforme aux limites de qualité réglementaires
- Taux de conformité : 100%

Eau de très bonne qualité microbiologique.

f) Indice d'avancement de la protection de la ressource

Nom du captage	Commune	N°BSS	DUP (date)	Indice
Puits d'Ammertwiller	Bernwiller	0444-4X-0019	01/04/1977	80%
Puits 1	Schweighouse	04128X0026	02/04/2009	80%
Puits 2	Schweighouse	04128X0143	02/04/2009	80%

IV) Le prix de l'eau

a) *Détail du prix de l'eau*

Pour l'ensemble des abonnés, le prix de l'eau était en 2018 de 1.58 €HT/m³ (délibération du Comité Directeur du 06/03/2018).

Au prix de l'eau se rajoute :

- Une location de compteur à 10 €HT par semestre soit 20 €HT par an, (délibération du Comité Directeur du 06/03/2018).
- Une part fixe par logement, par activité ou par prise d'eau pour entretien et renouvellement de réseau de 25 €HT par semestre soit 50 €HT par an (délibération du Comité Directeur du 06/03/2018).
- La taxe antipollution qui est de 0.35 €HT/m³ (prélevée par l'agence de l'eau).
- La redevance pour prélèvement en eau souterraine que l'Agence de l'Eau nous facture (volume d'eau prélevé dans la nappe) qui est de 0.07 €HT/m³.

LA TVA au taux de 5.5% s'applique sur le prix de l'eau, la location du compteur et à toutes les taxes.

Produit de la vente d'eau pour l'année 2018 : 317 386.58 €HT

b) *Récapitulatif du prix de l'eau*

nature du poste	Année 2012 120 m ³	Année 2013 120 m ³	Année 2014 120 m ³	Année 2015 120 m ³	Année 2016 120 m	Année 2017 120 m ³	Année 2018 120 m ³	Variation en % 2017 et 2018
Abonnement annuel	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	20,00	0%
Prix m3 d'eau	183,60	186,00	188,40	189,60	189,60	189,60	189,60	0%
Entretien renouvellement réseau	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	0%
Red prélèvement eau souterraine	8,40	8,40	8,40	8,40	8,40	8,40	8,40	0%
taxe antipollution	51,84	50,4	48,84	47,4	42,00	42,00	42,00	0%
TVA 5,5%	17,26	17,31	17,35	17,345	17,05	17,05	17,05	0%
Total 120 m3 €TTC	331,10	332,11	332,99	332,75	327,05	327,05	327,05	0%

Prix moyen de l'eau pour une consommation annuelle de 120 m³ : 2.725 €TTC/m³

c) Facture type semestrielle de 60 m³

S.I.A.E.P. Ammertzwiller - Balschwiller
 2 rue de l'école AMMERTZWILLER
 68210 BERNWILLER
 Tél : 03 89 25 34 09
 siaep.ammertzwiller@wanadoo.fr

Facture	
N° 2018-107-003253	Le 02/10/2018

DELAI DE REGLEMENT
Jusqu'au : 05/11/2018

*****FACTURE EAU*****

TRESORERIE DE DANNEMARIE
 35, rue de Bâle
 68210 DANNEMARIE
 Tél 03 89 25 00 51

n° TVA intracommunautaire :
 FR 1727680039800014

**COMMUNES ADHERENTES AU
 SIAEP AMMERTZWILLER BALSCHWILLER
 & ENVIRONS**

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
 VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement :					Période facturée : du 13/04/2018 au 29/09/2018	
Branchement	Réf. Compteur	Anc. index	Nv. index	Conso. (m3)	Date relevé	Adresse
		40	100	60	25/09/2018	

Désignation	Base	Taux	Montant HT	TVA	Montant TVA	Montant TTC
PRIX M3	60	1.58000	94.80	5.50	5.21	100.01
Location de Compteur	1	10.00000	10.00	5.50	0.55	10.55
Ent. renouvellement réseaux	1	25.00000	25.00	5.50	1.38	26.38
			129.80		7.14	136.94
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	60	0.35000	21.00	5.50	1.16	22.16
Red prélèvement eau souterrain	60	0.07000	4.20	5.50	0.23	4.43
Organismes Publics			25.20		1.39	26.59
TOTAL			155.00		8.53	163.53

Eau / Asst.	TVA	Base HT	Taux	Montant TVA
Eau	1	155.00	5.50	8.53
Total TVA :				8.53

NET A PAYER : 163.53 euros

Prix de revient (hors abonnement): 0.00211 euros par litre
 Total Abonnement : 36.93 euros

A RETOURNER AVEC LE REGLEMENT

Facture EAU SIAEP AMMERTZWILLER BALSCHWILLER - MODALITES DE PAIEMENT
 1 - Carte bancaire auprès du guichet de la Trésorerie de Dannemarie
 2 - En espèces jusqu'à 300 € auprès du guichet de la Trésorerie de Dannemarie
 3 - Virement bancaire à la Banque de France FR25 3000 1005 81E6 8700 0000 008
 4 - Chèque Bancaire : Libellé au nom du "Trésor Public" et adressé à la
 Trésorerie de Dannemarie - 35, Rue de Bâle - 68210 DANNEMARIE.

REFERENCES	
	Coll 252
	252
Numéro 2018-107-003253	Clé1 8
Echéance 05/11/2018	Clé2 P
NET A PAYER 163.53	euros

Nouveaux horaires de la Trésorerie de Dannemarie : de 8h30 à 11h45 et de 13h15 à 16 h,
 Fermeture le mardi après-midi et le vendredi.

d) Taxe et frais annexes

1) Taxe de branchement

La taxe de branchement demandée pour tout logement neuf ou rénové, hangar agricole, atelier commercial ou artisanal est de 500.00 €TTC suite à la délibération du Comité Directeur du 18/02/2014.

2) Participation aux frais de gestion :

Montant perçu pour la participation aux frais de gestion (15 %) : 10 742.71 €HT

V) Investissements réalisés par le SIAEP en 2018

Acquisition d'un véhicule électrique

Coût total de l'opération : 23 000 €HT (à déduire 8 000 € aide du PETR)

Renouvellement de réseaux et mise en place de bornes de comptage

- 12 bornes ont été posés suite à des ruptures de canalisation ou reprise de branchements particuliers : 26 444 €HT.

Renouvellement Mairie Diefmatten – Mairie Hecken

- Pose de 2 030 ml de conduite principale DN150
- Reprise de 65 branchements
- Pose de 8 poteaux d'incendie

Coût total de l'opération : 460 000 €HT

VI) Suivi de travaux réalisés par le SIAEP

Branchements neufs :

15 ensembles de comptage ont été posés pour de nouveaux branchements: 37 415 € HT

Remplacement de PI :

2 PI remplacé à Hagenbach : 5 572 €HT

1 PI remplacé ou déplacé à Falkwiller : 4 217 €HT

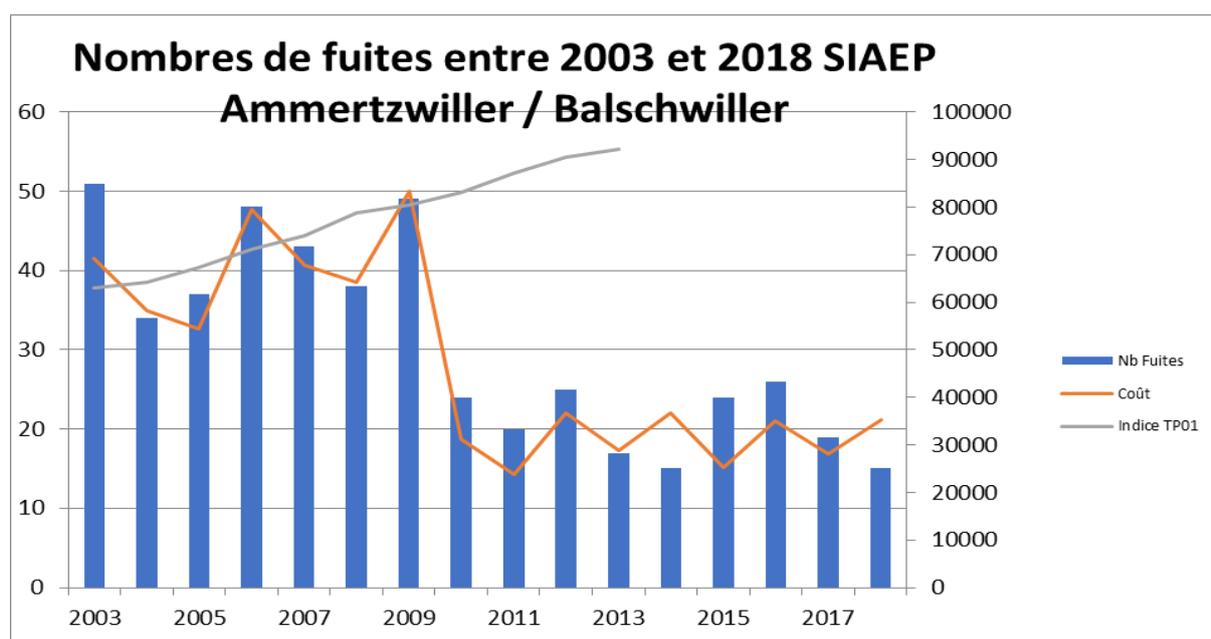
Bornes de comptage renversées ou endommagées :

2 bornes de comptage ont été remplacées suite à des dégradations.

VII) Travaux d'entretien (fuites) en 2018

Communes	Réseau principal	Branchements particuliers	Poteaux D'incendie
Balschwiller	3	1	
Bernwiller	4	2	
Buethwiller			
Diefmatten			
Eglingen		1	
Falkwiller			
Gildwiller	2		
Hagenbach		1	
Hecken		1	
TOTAL	9	6	

15 interventions sur le réseau pour fuites
Coût total réparation des fuites : 35 354 €HT



VIII) Les dettes du Syndicat

Au 31 décembre 2018, les dettes du Syndicat Intercommunal étaient de 161 339.95 €

IX) Bilan d'exploitation

a) Dépenses d'exploitation

Dépenses d'exploitation	Montants €HT
Charges de personnel	104 247
Analyses d'eau	1 318
Electricité	10 963
Redevances SMBM	8 171
Taxes	91 977
Entretien courant	15 515
Charges à caractère général	11 398
Autres charges de gestion courante	27 656

b) Recettes d'exploitation

Recettes d'exploitation	Montants €HT
Vente d'eau	317 386
Taxes	84 920
Location de compteurs	36 800
Participation entretien réseau	101 725
Autres prestations de service	10 742

X) Prévisions investissements et travaux

- Renouvellement de branchements dans les différentes communes au fur et à mesure des besoins.
- Changement de robinets vannes dans les différentes communes au fur et à mesure des besoins.
- Télégestion regard de Buethwiller

Coût prévisionnel : 18 000 €HT

Programme pluriannuel de renouvellement du réseau :

➤ Année 2019

- ✓ Renouvellement de 900 ml de conduite principale DN150 entre Balschwiller et Eglingen et reprise de 3 branchements

Coût prévisionnel : 280 000 €HT

➤ Année 2020

- ✓ Renouvellement de 510 ml de conduite principale + reprise de 42 branchements rue Louis Werner à Bernwiller
- ✓ Renouvellement de 280 ml de conduite principale + reprise de 22 branchements rue JJ Henner à Bernwiller
- ✓ Renouvellement de 150 ml de conduite principale + reprise de 3 branchements rue FJ Deyber à Bernwiller
- ✓ Renouvellement de 600 ml de conduite principale + reprise de 34 branchements rue de Mulhouse à Bernwiller

Coût prévisionnel : 520 000 €HT

➤ Année 2021

- ✓ Renouvellement de 150 ml de conduite principale DN200 + reprise de 1 branchement rue de Gildwiller à Hecken
- ✓ Renouvellement de 600 ml de conduite principale DN200 rue principale et Chemin de Croix à Gildwiller + reprise de 25 branchements

Coût prévisionnel : 400 000 €HT

Ce rapport a été établi par le Président du SIAEP d'Ammertzwiller Balschwiller et environs, présenté dans les grandes lignes au Comité Directeur du 19 février 2019 adressé à M. le Sous-Préfet d'Altkirch, aux maires de 9 communes adhérentes ainsi qu'à l'Agence Rhin Meuse.

Bernwiller, le 24 avril 2019



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized name and a long horizontal stroke extending to the right.

ANNEXES : note d'information de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité
du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE



L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

La part des redevances perçues par l'agence de l'eau représente en moyenne 20% du montant de la facture d'eau.

Les autres composantes de la facture d'eau sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 20% du prix du m³ d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 165,14 millions d'euros dont 136,93 millions en provenance de la facture d'eau.



recettes / redevances

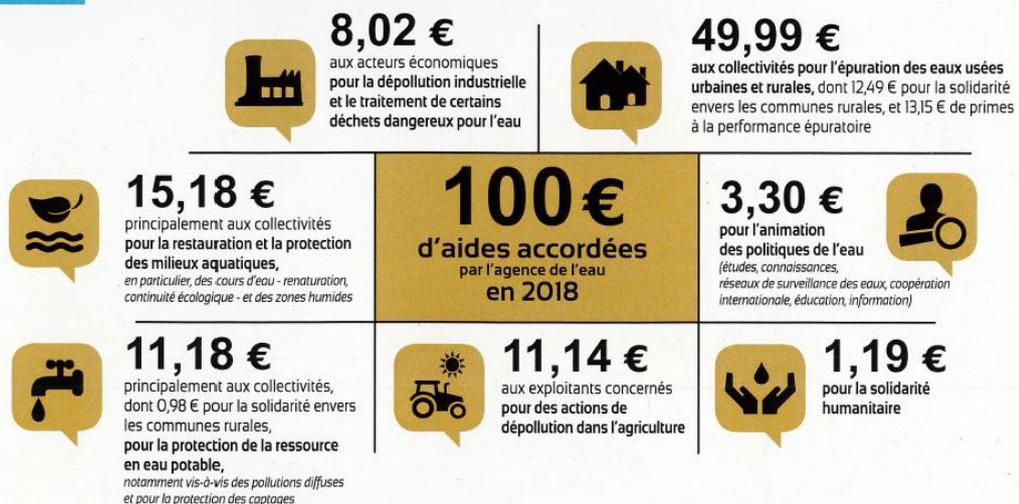
Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2018)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AERM 2018)

MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DES RÉSULTATS CONCRETS SUR LE BASSIN RHIN-MEUSE

L'année 2018 a marqué la fin du 10^{ème} programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse. Des indicateurs suivis chaque année permettent de mesurer les efforts des maîtres d'ouvrage en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Ces progrès constatés, les retours d'expérience ainsi que les écueils et/ou freins identifiés ont permis d'orienter les actions à mettre en œuvre dans le nouveau programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse entré en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

DE 2013 À 2018...



DES APPELS À PROJETS POUR EXPLORER DE NOUVELLES VOIES

Au cours de l'année 2018, l'agence de l'eau Rhin-Meuse a initié plusieurs appels à projets. Le plus souvent dans un cadre partenarial, ces appels à projets ont pour objectifs de faire émerger des nouvelles manières de faire, de conjuguer des efforts financiers ou d'offrir un coup de projecteur sur des enjeux encore peu pris en compte. Ainsi, cette démarche a permis de faire émerger **52 projets en faveur de la biodiversité** et de la préservation de la trame verte et bleue, **32 projets pour le développement de filières agricoles** respectueuses de la ressource en eau ou encore 6 projets sur le thème "eau durable et énergie". Cette dynamique sera poursuivie dans les années à venir.



L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU

2018 aura été marquée par l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique pour les ressources en eau de l'Est de la France. Ce plan identifie les phénomènes auxquels il faut se préparer. Ils offrent surtout un cadre et des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu. Les différents acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, associations, pêcheurs...) sont appelés à **se mobiliser autour des nombreuses solutions "climat'eau compatibles"**.

le bassin Rhin-Meuse

**l'agence de l'eau
Rhin-Meuse**

**La carte d'identité
du bassin Rhin-Meuse**

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,3 millions d'habitants, 8 départements et 3 277 communes.

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Tél. 03 87 34 47 00 - Fax : 03 87 60 49 85
agence@eau-rhin-meuse.fr

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :
www.eau-rhin-meuse.fr

Conception et réalisation : Délégation à la Communication (AERM)
© Mars 2019, agence de l'eau Rhin-Meuse - Crédits photos : JF. Doncourt, iStock photo, agence de l'eau Rhin-Meuse

Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.

**Rendez-vous sur
enimmersion-eau.fr**

et sur les réseaux sociaux

EN IMMERSION

L'eau a quelque chose à vous dire...